



A VOTER

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

Prévu par l'article 2312-1 du Code général des collectivités territoriales introduit par la loi du 6 février 1992, le débat d'orientation budgétaire (DOB) a vocation d'éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, en vue de compléter l'information de l'assemblée délibérante et de renforcer ainsi la démocratie participative. Il constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique qui sera transmise au représentant de l'Etat ainsi qu'au président de l'EPCI dont la commune est membre à savoir Seine Normandie Agglomération et faire l'objet d'une publication, notamment sur le site Internet de la commune. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Introduction :

Les dispositions du projet de loi de finances 2018 ne sont pas finalisées à ce stade et peuvent faire l'objet de modifications au cours de son parcours au Parlement jusqu'au mois de décembre 2017. Mais, le contexte de contraction des dépenses publiques est une réalité qui s'impose avec la poursuite de la diminution des dotations de l'Etat. A ce titre, le passage en commune nouvelle a été bénéfique, puisque notre dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) est assurée jusqu'en 2018.

Une des mesures phare du nouvel exécutif aura une incidence majeure sur l'économie des collectivités locales : il s'agit de l'exonération progressive de la taxe d'habitation, une des principales ressources des communes. Le Président a promis que l'exonération de 80 % des ménages de cette taxe n'aurait pas d'incidence sur le budget de ces dernières, mais les élus locaux, échaudés par cinq ans de restrictions budgétaires, doutent que les compensations financières de l'Etat se fassent à l'euro prêt. Au cours des cinq dernières années, la part du budget des collectivités dans le PIB a déjà baissé de près de 7 %, et certains voient dans cette réforme un moyen pour contraindre encore leurs efforts budgétaires.

Par ailleurs, l'Assemblée nationale a voté la suppression de la réserve parlementaire. Cette somme était mise tous les ans à la disposition de chaque parlementaire (députés et sénateurs) pour subventionner associations ou collectivités locales dans leur circonscription visant à financer des travaux d'intérêt local. Elle nous permettait de financer des projets dans nos communes déléguées (en 2017, Fourges, Cahaignes, Berthenonville et Forêt-la-Folie).

Dans ce contexte, la commune de Vexin-sur-Epte doit poursuivre sa politique budgétaire au regard des engagements pris dans la charte élaborée par les 14 communes déléguées :

- Une gestion budgétaire raisonnée avec la maîtrise de ses charges de gestions courantes de fonctionnement et une logique permanente d'optimisation des charges de personnel,
- Une fiscalité maîtrisée avec la volonté de limiter la pression fiscale sur les contribuables locaux,
- Une identité communale préservée avec des projets d'investissement qui irriguent les 14 communes déléguées,
- Une action publique de qualité et de proximité pour ses habitants avec le développement de nouveaux services et la préservation des permanences de mairie dans nos 14 communes déléguées.

Le budget primitif 2018 sera le premier vrai budget de la commune de Vexin-sur-Epte, car celui de 2016 était une simple agrégation des 14 budgets des communes déléguées et celui de 2017 était dépendant des transferts de compétences liés à la création de Seine Normandie Agglomération. Il convient de souligner que les compétences périscolaire et voirie ainsi que les équipements sportifs récupérés à la mise en place de la nouvelle agglomération ont été neutres financièrement. Des attributions de compensation ont été calculées et votées suivant les dépenses et les recettes afférentes aux compétences respectives.

Ce budget va permettre de dégager une capacité d'autofinancement dynamique, avec le renforcement de l'excédent de fonctionnement qui est passé de 400.000 € à 800.000 euros entre 2016 et 2017. La commune va pouvoir, ainsi, financer ses investissements structurants : les groupes scolaires à Tourny et à Ecos, le gymnase tempéré attenant à la cité scolaire de Tourny. Elle pourra, aussi, continuer d'assurer un service de proximité à la population et préserver ses associations communales qui sont porteuses d'une dynamique dans le domaine des manifestations, culturelles, sportives ...pour les enfants et les adultes en leur assurant un financement juste chaque année.

LES ORIENTATIONS 2018 DU BUDGET COMMUNAL



Les résultats définitifs de l'année 2017 ne sont pas définitivement connus à ce jour. Cependant, quelques tendances apparaissent déjà. La commune devrait réaliser un volume global de dépenses de 9 435 734 € qui se décomposent de la manière suivante :

- Dépenses de fonctionnement : 5.250.000 €
- Recettes de fonctionnement : 6.050.000 €
- Soit un excédent comptable 2017 800 000 € + Excédent reporté 2016 (830 050,77€)
- Exédent global 1 630 050,77 €

- Dépenses d'investissement : 4.185.734 €
- Recettes d'investissement : 5.136.867 €
- Soit un excédent de 951.133 €

Cet excédent provisoire d'investissement comprend le déficit de 1 219 660,62€ de 2016, il dépendra des dépenses véritablement mandatées au 15/12/2017, des restes à réaliser et celles reportées en 2018.

Ces chiffres démontrent que la commune de Vexin-sur-Epte a su dégager des marges de manœuvres renforcées après une année 2016 de démarrage et consolidation des 14 budgets de communes déléguées.

I – RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes et dépenses de fonctionnement de la commune de Vexin-sur-Epte ont été fortement impactées par le transfert de compétences à la suite de la mise en place de Seine Normandie Agglomération, mais ce transfert n'a pas grevé les finances communales avec une compensation des recettes et des dépenses à l'euro près.

Il faut souligner que les dépenses de fonctionnement laissent apparaître un taux de consommation de 75% par rapport aux prévisions budgétaires 2017 et les recettes de fonctionnement, un taux de 99%. Ceci démontre une gestion maîtrisée de nos dépenses et une optimisation de nos recettes.

A. Des ressources de fonctionnement optimisées

Les recettes de fonctionnement s'élèvent pour l'année 2017 à environ 6.878.511 € (soit une hausse de 11 % par rapport à 2016).

Les principales ressources de la commune sont la fiscalité locale, les dotations de l'Etat et les attributions de compensation.

S'il convient de rester prudent dans l'estimation de nos recettes, nous pouvons partir sur les hypothèses suivantes pour la construction du budget primitif 2018 :

Hypothèse 1 : Un excédent de fonctionnement provisoire de 1.630.000 € (y compris le report de 2016) sera reporté. Avec un excédent de plus 800.000 € pour 2017, il y a un doublement de notre excédent annuel, soit une amélioration des marges de manœuvres de la commune.

Hypothèse 2 : Pas d'augmentation des taux des contributions directes en 2018. La hausse sera réduite à l'évolution mécanique des bases de fiscalité qui servent de calcul de l'impôt et qui sont réactualisées chaque année par les services fiscaux. Il demeure l'incertitude de la loi de finances pour la taxe d'habitation et sa compensation. Attention, le mécanisme de lissage des taux se poursuit jusqu'en 2029 et le taux de certaines communes déléguées continuera à augmenter.

Hypothèse 3 : La Dotation Globale de Fonctionnement est assurée à hauteur de 780.000 € pour 2018. La création de la commune nouvelle a sacrifié notre DGF sur trois ans.

Hypothèse 4 : La pérennisation des attributions de compensation attribuées par Seine Normandie Agglomération pour le transfert des compétences est de 789.101 €. Ces attributions compensent à l'euro près les nouvelles dépenses liées aux compétences transférées : voirie, sports, périscolaire.

Hypothèse 5 : Le FPIC (Fond de Péréquation Intercommunal et Communal) ainsi que le Fond Départemental de la Taxe Professionnelle attribués aux communes dites « défavorisées » perçus en 2017 pour la somme de 330.639 € ne seront pas inscrits au BP 2018 afin de ne pas surestimer les recettes en raison de leur caractère aléatoire

Pour 2018, la commune de Vexin-sur-Epte doit continuer à optimiser ses ressources de fonctionnement, sans avoir recours à une hausse des contributions directes.

B. Des charges de fonctionnement maîtrisées

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 5.250.000 €, soit une augmentation liée essentiellement aux charges des compétences transférées (comme par exemple le coût d'entretien des salles de sports estimé à 60.000 €). L'objectif 2018 est de contenir les dépenses de fonctionnement tout en préservant le niveau de qualité de prestations et en continuant la recherche d'économies et d'amélioration de gestion. Certes les dépenses de fonctionnement sont nécessaires au bon fonctionnement des services et contenir ses dépenses ne veut pas dire renoncer à ses priorités de services rendus aux habitants.

Ainsi, toutes les pistes d'économies vont être recherchées et décortiquées : rationalisation des moyens, modernisation des outils, économie sur la téléphonie, les prestations de toutes sortes, les fournitures de petits matériels, les fluides avec un suivi mis en place par notre service technique et qui devrait porter ses fruits dès cette année, renégociation des contrats d'assurance...

✓ Une stratégie de stabilisation des charges de personnel

Les dépenses prévisionnelles de charges de personnel pour l'année 2017 s'élèvent à 2.204.250 €, ce qui constitue le chapitre le plus important de nos dépenses de fonctionnement. Il s'agit, donc, d'avoir une stratégie forte pour maîtriser nos charges de personnel et stabiliser sur plusieurs années notre enveloppe budgétaire. Un travail sera conduit par le service des ressources humaines pour définir cette stratégie en concertation avec les élus.

Les charges de personnel représentaient :

2016 : 37 % des dépenses réelles

2017 : 41 % environ des dépenses réelles prévisionnelles (soit un taux en dessous de la moyenne nationale des communes de même strate que la notre)

On peut donc constater que les dépenses de personnels ont progressé en raison de l'arrivée de nouveaux personnels liés au transfert des compétences (5 agents de voirie, 1 agent des sports, 10 agents périscolaires), mais elles restent dans des proportions limitées par rapport à nos dépenses totales de fonctionnement.

La refonte des plannings des agents a permis de dégager des pistes d'économie, ainsi que le non remplacement d'agents sur certains postes de travail. Le remplacement des agents en congés maladie ou qui ferait suite à tous types de départ (retraite, mutation interne et externe, démission...) sera étudié au cas par cas et limité aux seuls besoins des services pour soit les renforcer ou les optimiser tout en respectant nos obligations réglementaires.

L'objectif du budget primitif 2018 est de rester dans une enveloppe de charges de personnel quasi identique à 2017, malgré le fait que le transfert des personnels du périscolaire n'a été effectif qu'à partir de septembre 2017.

✓ La rationalisation des charges de gestion de courante

Les charges de gestion courante représentaient pour l'année 2017 un coût estimé de 1.800.000 €. Pour 2018, les services travaillent à des pistes d'économie pour réduire cette enveloppe budgétaire.

✓ La pérennisation des subventions aux associations

Le tissu associatif est acteur majeur et facteur d'identité pour les 14 communes déléguées. Ainsi, les subventions aux organismes privés resteront à l'identique de celles versées en 2016 et en 2017, en accord avec la charte des élus réalisée à la création de la commune nouvelle.

Pour 2018, la commune de Vexin-sur-Epte doit poursuivre ses efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement en :

- Stabilisant l'enveloppe financière dédiée aux charges de personnel
- Poursuivant la diminution de ses charges de gestion courante
- Pérennisant les subventions aux associations

II - RECETTES ET DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

La commune de Vexin-sur-Epte a fait des choix forts en matière d'investissements avec une stratégie pluriannuelle qui s'appuie sur :

1. La construction de trois équipements structurants au service de notre jeunesse : le groupe scolaire de Tourny, le groupe scolaire d'Ecos et le gymnase tempéré
2. Un programme de travaux pour renforcer le cadre de vie des 14 communes déléguées

Depuis sa création au 1^{er} janvier 2016, la commune a investi 8.689.857 € sur l'ensemble de son territoire. Ce niveau ambitieux d'investissement permet à la commune le maintien de son vaste patrimoine (plus de 100 bâtiments communaux), l'offre de service aux habitants (690 élèves accueillis dans ses écoles) et l'embellissement de son territoire (200 kilomètres de voirie entretenues).

Cette politique d'investissements crée une dynamique positive pour le développement de son territoire. C'est un moyen de participer à l'économie des entreprises locales en leur donnant la possibilité de répondre aux marchés de travaux.

La volonté des élus est de rendre la commune de Vexin-sur-Epte attractive en offrant des services de qualité à l'ensemble de ses concitoyens de toute génération et pour ce faire elle ne doit pas cesser de mener, lorsque le besoin est identifié, des opérations de rénovation ou de construction.

A. Des recettes d'investissement importantes

Les recettes d'investissement se composent de subventions calculées sur le coût des travaux subventionnables HT :

- d'Etat (DETR) pour la construction du Groupe scolaire de Tourny 11,31% et du Gymnase tempéré 26,14%, des amendes de police pour les aménagement de voirie visant à sécuriser les piétons à hauteur de 25%,
- La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour la 1^{ère} tranche (ferme) de restauration de l'Eglise de Tourny à hauteur de 35%,
- Du Conseil Départemental de l'Eure pour les travaux d'assainissement en traverse à hauteur de 30%, pour la construction du groupe scolaire de Tourny 20,28%, des travaux de restauration de l'Eglise de Tourny 35%,
- De la Région Haute Normandie pour la construction du Gymnase tempéré attendant au futur groupe scolaire de Tourny estimée à 30%,
- Seine Normandie Agglomération pour une subvention de 60.000 € pour la construction du Gymnase Tempéré,
- La fondation du patrimoine avec la souscription d'une convention afin de collecter des fonds au financement de la réhabilitation de l'Eglise Notre Dame de Tourny,
- Et du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) qui est une aide à l'investissement en remboursant 16,404% des dépenses TTC éligibles à ce fonds.

La vitalité de ces recettes démontre l'attractivité de la commune auprès de ses partenaires financiers.

En complément de l'épargne et des recettes d'investissements, la commune de Vexin-sur-Epte a recours à l'emprunt, indispensable pour porter des projets de cette envergure remboursable sur du long terme (jusqu'à 23 ans).

Les recettes totales engagées pour 2017 s'élèvent à la somme de 5.280.000 €. Ce chiffre prévisionnel n'est pas figé, mais ne sera pas supérieur à cette estimation en raison du FCTVA notamment du 4^{ème} trimestre pas encore calculé et de la Taxe d'Aménagement que nous percevons jusqu'au 31/12/2017.

Pour 2018, la commune de Vexin-sur-Epte va pérenniser ses recettes d'investissement en :

- Sollicitant ses partenaires financiers
- Renforçant son épargne
- Recourant à un emprunt

B. Des dépenses d'Investissement sur les 14 communes déléguées

L'ensemble des travaux prévus au budget Primitif 2017 ont été réalisés et sont estimés provisoirement à 3.630.340 € engagements soldés et non soldés auxquels vient s'ajouter le déficit d'investissement 2016 de 1.219.660,62 €, soit un total prévisionnel de dépenses d'investissement de 4.850.000 €. Une partie de ces dépenses feront l'objet de reste à réaliser ou de report au budget 2018.

Les dépenses d'investissement ont irrigué l'ensemble des 14 communes déléguées de Vexin-sur-Epte.

Travaux réalisés suite aux orientations en 2017:

- ✓ L'approbation du PLU de Tourny, l'arrêt du PLU de Guित्रy et de Fours en Vexin, le lancement des révisions des PLU d'Ecos et de Panilleuse
- ✓ Le démarrage de la phase d'étude du groupe scolaire d' Ecos,
- ✓ Le maintien du patrimoine communal existant avec l'église de Tourny, le choix du cabinet de maîtrise d'œuvre pour l'église de Berthenonville, le changement des huisseries dans certaines écoles et la mairie de Fontenay en Vexin ainsi que des travaux d'embellissement et de restauration dans des logements destinés à la location (Berthenonville, Ecos), la restauration et la mise en accessibilité de la salle des fêtes de Tourny, la réfection de toitures sur Cahaignes (Eglise et Mairie),
- ✓ Les travaux d'enfouissement des réseaux à Fontenay en Vexin, Cantiers, Civières, Ecos, Foret la Folie et Fourges,

- ✓ L'achat du terrain pour le futur groupe scolaire d'Ecos
- ✓ L'achat du terrain pour le futur groupe scolaire de Tourny et du gymnase tempéré suspendu avec la procédure de DUP mais avec des crédits réservés,
- ✓ Le remplacement des chaudières des logements de la gendarmerie d'Ecos, de la production d'eau chaude au vestiaire de foot d'Ecos,
- ✓ Des travaux de voiries sur les communes déléguées de Cahaignes, Fourges, Berthenonville, Bus St Remy, Ecos, Guitry, Forêt la Folie, Panilleuse, Civières et Dampsmesnil, la fin de la rue de la Mare à Tourny,
- ✓ Création d'un chemin piétonnier à Fourges,
- ✓ Pose de radars pédagogiques à Ecos (réalisation fin décembre),
- ✓ Achat d'une désherbeuse à eau, d'une roto-faucheuse, d'une balayeuse, d'un kangoo électrique, pose de deux bornes électriques au bâtiment de la voirie,
- ✓ Achat d'ordinateurs pour les écoles (remplacement) , les bureaux administratifs (complément),
- ✓ 2 défibrillateurs, un jeu extérieur pour l'école maternelle d'Ecos
- ✓ La fin des travaux de restructuration des locaux communaux de Tourny avec l'aménagement du gîte,
- ✓ Continuité des études pour le lancement de la construction du groupe scolaire de Tourny en 2018

Un programme d'investissements 2018 en cours de finalisation :

Le programme d'investissements 2018 fera l'objet d'une étude dans chaque commission dédiée et pourra faire l'objet d'aménagement. Ce programme doit renforcer l'offre de service aux habitants et améliorer le cadre de vie des 14 communes déléguées.

Ce programme s'appuie pour l'instant sur les objectifs suivants :

- Le maintien du patrimoine communal existant :
 - La réalisation des travaux de restauration de la Nef et du Campanile de l'Eglise Notre Dame de Tourny
 - Poursuite de la phase d'étude pour l'Eglise Saint-Ouen de Berthenonville
- Acquisition foncière des terrains pour le groupe scolaire de Tourny et du Gymnase tempéré, si celle-ci n'a pas pu être faite en 2017
- La fin du PLU de Panilleuse et Ecos
- Amélioration du cadre de vie
 - Enfouissement des réseaux à Bus-Saint-Rémy et Panilleuse
 - Travaux de voirie à Forêt-la-Folie, Guitry et Cantiers
 - Cheminement piétonnier à Ecos
- Le démarrage de la construction du groupe scolaire de Tourny (prévu sur 17 mois) et du gymnase tempéré de Tourny (prévu sur 12 mois)
- Continuité de la phase d'étude pour le futur groupe scolaire d'Ecos avec dépôt des demandes de subventions,

La commune de Vexin-sur-Epte devra avoir recours à l'autofinancement et un emprunt pour financer ce programme d'investissements.

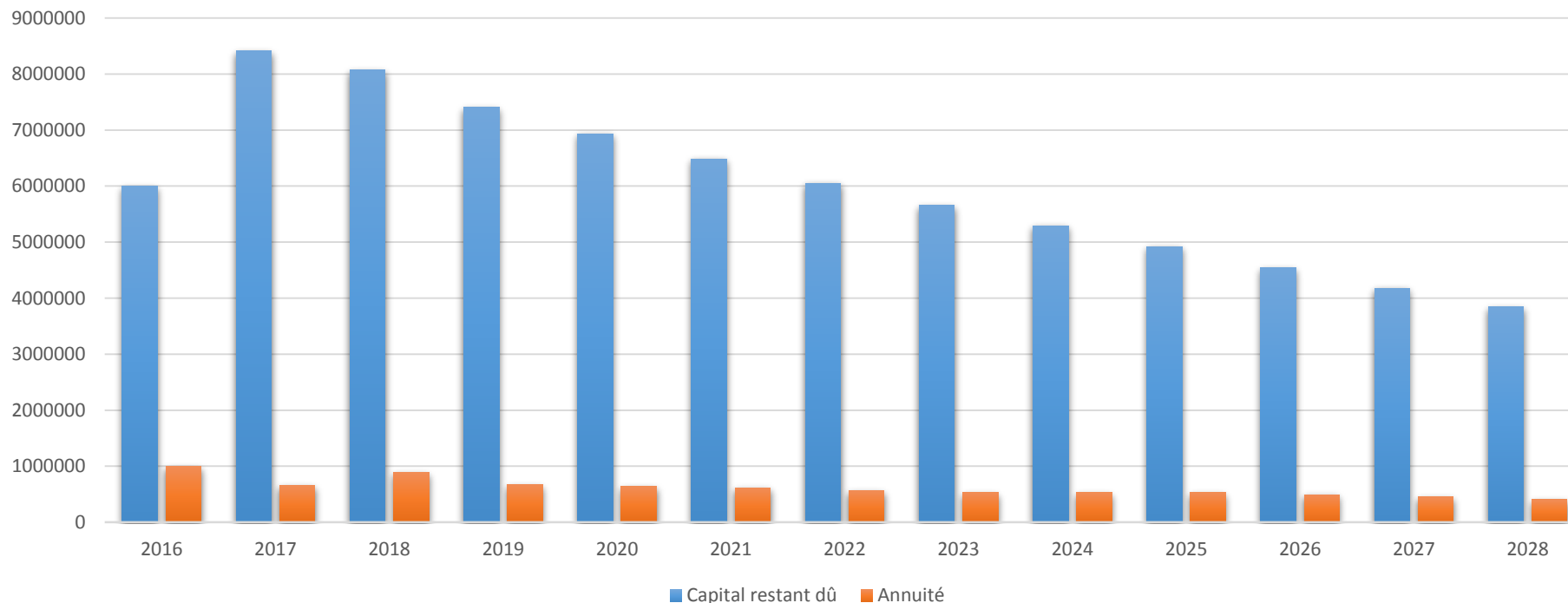
Récapitulatif des opérations d'Investissements 2018

Détail Dépenses - Recettes et Autofinancement des travaux 2018

Opérations	Libellé	Dépenses	Recettes		Autofinancement
			Subventions	FCTVA	
Op 101	PLU ECOS	14 061,60 €		2 306,66 €	11 754,94 €
Op 104	PLU Panilleuse	12 236,80 €		2 007,32 €	10 229,48 €
Sous total PLU		26 298,40 €	0,00 €	4 313,99 €	21 984,41 €
Op 122	Eglise de Berthenonville	49 000,00 €			49 000,00 €
Op 118	Eglise de Tourny	956 675,00 €	570 000,00 €	156 932,97 €	229 742,03 €
Sous total Eglise		1 005 675,00 €	570 000,00 €	156 932,97 €	278 742,03 €
Op 121	Voirie RD 10 Forêt la Folie	45 100,00 €	6 300,00 €	7 398,20 €	31 401,80 €
Op 115	Amgt carrefour Guitry	54 680,00 €	15 000,00 €	8 969,71 €	30 710,29 €
Op	Amgt carrefour Cantiers	95 970,00 €	22 756,00 €	15 742,92 €	57 471,08 €
Op 119	Chemin piétonnier de Ecos	30 000,00 €		4 921,20 €	25 078,80 €
Sous total Voirie		225 750,00 €	44 056,00 €	37 032,03 €	144 661,97 €
Op 107	GS Tourny	4 413 400,00 €	1 255 661,60 €	723 974,14 €	2 433 764,26 €
Op 120	Gymnase Tempéré	1 670 000,00 €	873 100,00 €	273 946,80 €	522 953,20 €
Op 117	GS ECOS	500 000,00 €		82 020,00 €	417 980,00 €
Sous Total GS et Gymnase		6 583 400,00 €	2 128 761,60 €	1 079 940,94 €	3 374 697,46 €
Totaux		7 841 123,40 €	2 742 817,60 €	1 278 219,92 €	3 820 085,88 €
			4 021 037,52 €		

III – ETAT DE LA DETTE

Etat de la dette de VEXIN SUR EPTE



L'endettement d'une commune s'évalue en fonction de deux critères : l'encours de la dette, qui représente la somme que celle-ci doit aux banques et l'annuité de la dette qui équivaut à la somme des intérêts d'emprunts et du montant de remboursement du capital au cours de l'année. Les chiffres de l'encours de la dette et d'annuité montrent que Vexin-sur-Epte se trouvent dans la moyenne nationale des communes de même strate. Il faut souligner que l'annuité 2018 comprend le remboursement du capital d'un emprunt de 200.000€ contracté en 2016 pour une durée de 2 ans, il faut ensuite attendre 2020 pour voir disparaître 6 autres emprunts.

Un taux d'endettement modéré :

2016 : 22,22%

2017 : 10,85%

2018 : estimé à 15% (dans l'hypothèse ou la commune de Vexin-sur-Epte ne serait pas éligible au Fond de Compensation de la TP dite « Commune défavorisée » et ne percevrait le FPIC).

Le taux d'endettement montre que la commune de Vexin-sur-Epte reste très peu endettée et garde ainsi des conditions optimales pour obtenir des emprunts supplémentaires auprès des banques. Le travail de renégociation des emprunts, notamment avec le Crédit agricole Normandie Seine, porte ses fruits avec des économies importantes. Ce niveau d'endettement peu élevé permet d'envisager pour la commune ses nouveaux investissements avec confiance.

Un taux de désendettement rassurant :

2016 : 13 années

2017 : 10 années

On s'est que la capacité de désendettement est un ratio qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Exprimé en nombre d'années, ce ratio permet de voir la solvabilité financière des communes, il permet de déterminer le nombre d'année (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

Il faut constater que la commune de Vexin-sur-Epte améliore de manière significative son taux de désendettement et prouve ainsi sa capacité à avoir recours à de nouveaux emprunts.

III – BUDGETS ANNEXES

A. BUDGET ASSAINISSEMENTS TOURNY, ECOS ET FOURGES

A compter du 01 janvier 2018, Seine Normandie Agglomération assume l'intégralité de la compétence Assainissement (collectif et non collectif) et reprend de ce fait la gestion de nos trois budgets assainissement.

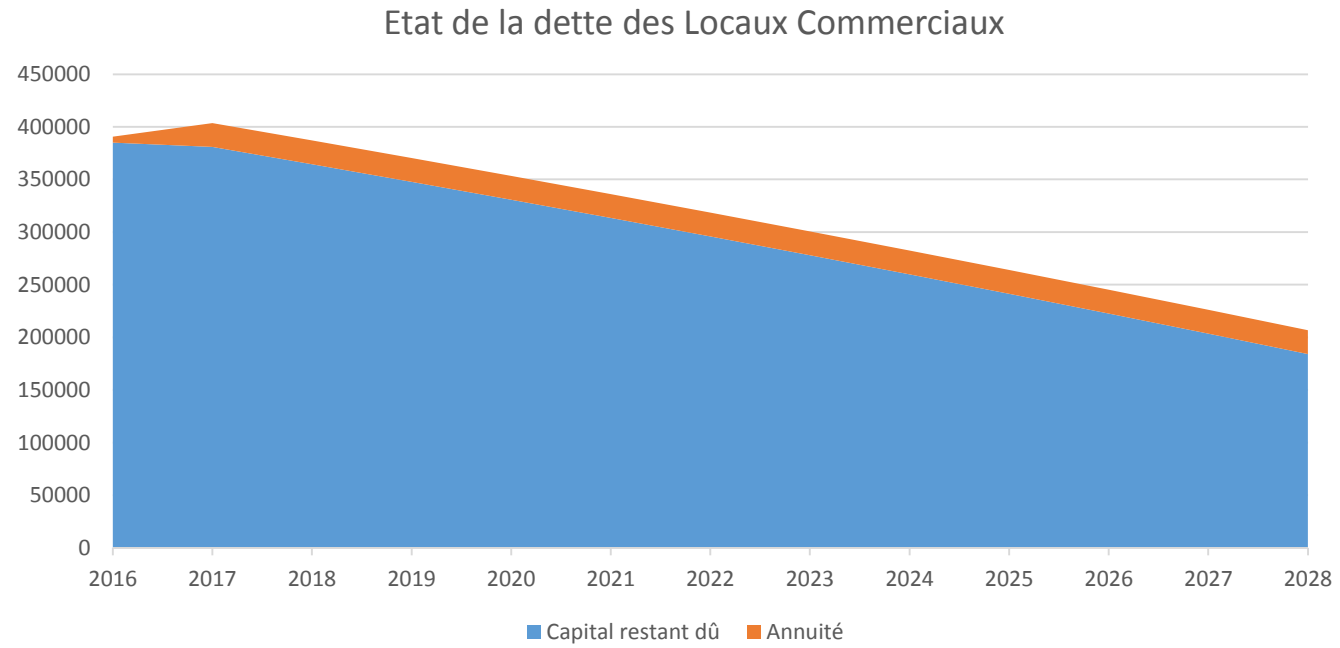
B. BUDGET DES LOCAUX COMMERCIAUX :

L'excédent prévisionnel 2017 sera de :

- En section d'Investissement : 23 900€
- En section de Fonctionnement : 65 000€

Les ressources proviennent des loyers perçus qui ont rapporté la somme de 16 600€ en 2017 et qui devrait rapporter au minimum la somme de 18 700€ en 2018 puisque deux bureaux restent à la location permettant de couvrir l'intégralité de l'annuité d'emprunt contracté pour la construction de la maison de santé.

Etat de la dette :



Conclusion :

A l'aube d'une année 2018 qui s'annonce particulièrement incertaine pour l'ensemble des collectivités territoriales, la commune de Vexin-sur-Epte entend poursuivre, à travers le prochain exercice budgétaire, l'objectif prépondérant de développement de ses investissements, articulé autour d'une évolution planifiée et maîtrisée de ses dépenses de fonctionnement.

Ainsi, les projets d'investissement relevant de notre stratégie annuelle représenteront, en 2018, plus de **7 millions d'euros** de dépenses nouvelles, qui seront inscrites au budget primitif.

Ces dépenses nouvelles s'ancreront dans une volonté de développer de nouveaux équipements au service de la population (à travers notamment la construction d'un groupe scolaire et d'un gymnase tempéré), ce, afin de maintenir le dynamisme de ses services publics et de garantir la qualité de vie de ses habitants.

Pour autant, et si le développement de ses investissements demeure un marqueur incontournable de la vie de la commune, la commune de Vexin-sur-Epte entend poursuivre et accentuer les principes de gestion mis en oeuvre depuis sa création, qui consistent notamment à mener une réflexion globale et pluriannuelle de la gestion de ses effectifs et donc, par conséquent, de ses charges de personnel.

En définitive, le budget 2018 qui sera proposé s'ancrera pleinement dans les deux principales caractéristiques actuelles de Vexin-sur-Epte, qui sont d'une part un niveau d'endettement peu élevé qui lui permet d'envisager ses nouveaux investissements avec confiance, puis, d'autre part, une nécessité et une volonté réaffirmées de maîtriser l'évolution de ses dépenses de fonctionnement, particulièrement de ses dépenses de personnel, dans le souci de garantir la faisabilité de ses projets, mais aussi de préserver l'avenir financier de la commune.